

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour toute question, contacter notre référente Santé/Handicap Mme ROSELLINI au

► 04.91.63.45.96

FÉDÉRATION
BOUCHES-DU-RHÔNE
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Formation en Alternance

Session 2022

FÉDÉRATION
BOUCHES-DU-RHÔNE
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FÉDÉRATION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

192 rue Horace Bertin
13005 Marseille

CFREP / LA VIGIE

Allée du Bois, La Maurelette
13015 Marseille

04.91.63.45.96

cfrep.marseille@laligue13.fr

www.laligue13.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la sous-partie d'actions de formation



BPJES

Animation Sociale



Le Centre de Formation et de Recherche en Education Permanente

Le CFREP, organisme de formation de Ligue de l'Enseignement—FD 13 dispense des formations depuis 1985, notamment dans le domaine de l'animation, des services à la personne, et de l'alphabétisation. Acteur de l'Etat par l'intermédiaire de la DDETS, la DRAJES, le Conseil Régional, le CFREP est spécialisé dans la formation initiale, professionnelle et continue. Depuis 2015, le CFREP est antenne du CFA Futurosud et à ce titre dispense des formations. BPJEPS en Apprentissage .

Objectifs de Formation

- ▶ Favoriser l'insertion, l'inclusion, le maintien de l'autonomie et la relation sociale
- ▶ Intervenir auprès de tous types de publics fragilisés par une perte de lien social
- ▶ Développer des partenariats afin permettre une ouverture sur l'extérieur
- ▶ Mettre en œuvre des projets d'animation à caractère social

Contenu de Formation

- UC1** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3** Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- UC4** Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Modalités d'évaluation et de certification

Les certifications du BPJEPS LTP se déroulent en 2 épreuves (par blocs de compétences)

- ▶ **UC 3 et 4 : Une mise en situation professionnelle** de 45mn d'animation d'un public suivi d'un entretien de 45 mn avec soutenance d'un dossier technique
- ▶ **UC 1 et 2 : Soutenance orale** de 40m devant un jury d'un dossier présentant un projet d'animation globale et son évaluation

Le jury Régionale de la DRAJES valide par la suite les décisions prises lors des épreuves. Des parcours individualisés peuvent être mis en place après positionnement.

TAUX DE REUSSITE 2020 : 90 %

Modalités de formation

Dates	Du 17/01/2022 au 8/12/2022
Publics	7 100 €
Heures en centre	710h
Heures en Entreprise	756h
Date limite de candidature	01/12/2021

Publics et pré-requis

- ▶ être titulaire de l'une des **attestations de formation relative au secourisme** suivante : PSC1, AFPS, PSE1 , PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2 , SST
- ▶ **Être titulaire d'un des diplômes suivant :**
 - > BAPAAT, CQP APS, CQP ALS,, BAFA, BAFD,
 - > Baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale », agricole , ASSP
 - > Brevet professionnel agricole
 - > CAP Petite enfance ; DE Aide soignant
 - > BEP carrière sanitaires et sociales ; ASSP, services au x personnes
 - > DE AVS ; M-E Accompagnant social, auxiliaire de puériculture ; TISF , AMP
 - > Titre Professionnel MSADS ; TMS
- ▶ **OU justifier d'une expérience en animation** d'une durée minimale de 200 heures
- ▶ **TESTS DE SELECTION du 14 au 16 Février 2022 (Ecrit, épreuve collective, entretien)**

Réunions d'information collectives

Toutes nos réunions d'information collectives se déroulent dans nos locaux. Inscription nécessaire auprès du secrétariat du CFREP.

- ▶ **06—22 octobre 2021 à 14h00**
- ▶ **10—26 novembre 2021 à 14h00**

Possibilités de financement

- ▶ **18 places (13 places Région + 5 places employeurs)**
- ▶ Financement dans le cadre du Programme Territorial de la Formation Professionnelle Qualifiante du Conseil Régional : public moins 26 ans (Mission Locale) , Demandeurs d'emploi (Pole Emploi), Bénéficiaires du RSA (PLIE), Personnes reconnaissance handicapée (CAP EMPLOI)
- ▶ Prise en charge par l'employeur (**SUR DEVIS**) :
 - ⇒ contrat d'apprentissage , contrat de professionnalisation, Contrat PRO-A)